

# Fiche produit

CONTRAT N°2827/736 (cotisations fixes) et 2828/737 (cotisations variables)



**CARDIF**  
GROUPE BNP PARIBAS



## Garanties et options

### Décès et PTIA

Décès, PTIA + **IPT et ITT**  
(IPT : taux contractuel d'incapacité  $\geq$  à 66%)

Décès, PTIA + IPT et ITT **et IPP**  
(IPP : taux contractuel d'incapacité  $>$  à 33% et  $<$  à 66%)

**Indemnisation forfaitaire**  
(non limitée à la perte de salaire)

**Extension 70 ans**  
fin de garantie

**Perte d'emploi en option**

**Rachat des MNO\* en option**  
\*Maladies Non Objectives dorsales et psychiatriques

**ARE : Aide au Retour à l'Emploi**  
en inclusion

## Points forts

Capitaux assurés illimités

E-sélection

Remboursement de l'IPT sur la base du CRD

Fin de garantie au 90<sup>ème</sup> anniversaire en décès

Option perte d'emploi avec indemnisation de la rupture conventionnelle

Irrévocabilité des garanties

## Formalités contractuelles (1<sup>ers</sup> seuils)

| Capitaux à assurer | ≤ 100 000 € | ≤ 200 000 € | ≤ 400 000 € | ≤ 1 000 000 € |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| ≤ 45 ans           |             |             |             |               |
| > 45 ans ≤ 55 ans  | QS          |             |             |               |
| > 55 ans ≤ 65 ans  |             |             |             |               |
| > 65 ans           |             |             |             |               |

QS: Questionnaire de santé

## Caractéristiques des prêts



### TYPE DE PRÊT

Prêts amortissables à taux fixe ou variable, avec ou sans différé, par paliers, in fine ou relais



### DURÉE MAXIMALE

35 ans sauf 3 ans relais (*durée minimum d'1 an pour tous les types de prêts*)



### MONTANT MINIMUM

Aucun



### MONTANT MAXIMUM

Aucun

## Limites d'âge

Calcul de l'âge : date anniversaire de l'assuré

|                   | Adhésion | Fin de garantie                                                  |
|-------------------|----------|------------------------------------------------------------------|
| Décès             | < 85 ans | 90 <sup>ème</sup> anniversaire                                   |
| PTIA              | < 65 ans | 65 <sup>ème</sup> anniversaire ou 70 <sup>ème</sup> si extension |
| ITT et IPT et IPP | < 65 ans | 65 <sup>ème</sup> anniversaire ou 70 <sup>ème</sup> si extension |

## Prise en charge des sinistres

Couverture décès accidentel

60 jours max. dès l'adhésion\*

Délai de déclaration maximum (sauf décès)

6 mois suivant l'expiration du délai de franchise

Franchise

30, 60, 90 ou 180 jours

Délai de rechute (sans appliquer une nouvelle franchise)

60 jours

Territorialité

Monde entier\*

Exonération des cotisations en cas de sinistre

Non mais cotisations remboursées

\* Dans certaines limites prévues aux conditions générales.

Les garanties sont accordées sous réserve des conditions d'acceptation de l'assureur, et dans les limites et exclusions figurant au contrat.



Document non contractuel, réservé à un usage interne et exclusif du distributeur inscrit à l'Orias et partenaire d'iAssure. Seule la responsabilité du partenaire d'iAssure pourrait être engagée dans le cas d'une utilisation non conforme de ce document. Dans cette hypothèse iAssure décline toute responsabilité.

iAssure, société par actions simplifiée au capital social de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 3, rue Victor Schoelcher - Bâtiments E et F - 44800 ST-HERBLAIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 524 114 600 RCS Nantes - n° ORIAS 10057441

